



Assemblée régulière  
Date : mardi 28 juin 2022  
Heure : 9 heures  
Endroit : En formule hybride, soit en vidéoconférence et  
en présentiel

## PROCÈS-VERBAL

### Membres présents

Paul Germain, président  
Xavier-Antoine Lalande, vice-président  
Guy Lamothe, administrateur  
Richard Lemay, administrateur  
Roger Hotte, administrateur

### Membres absents

Michel Fortier, trésorier  
Pierre Daigneault, administrateur  
Yves Dagenais, administrateur

### 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

Monsieur Paul Germain, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. La réunion est ouverte à 9 h 04.

### 2. Adoption de l'ordre du jour du 28 juin 2022

#### Résolution AR.20220628.1

#### Adoption de l'ordre du jour du 28 juin 2022 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande d'adopter l'ordre du jour transmis aux membres du conseil d'administration sur l'avis de convocation, tel quel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3. Adoption du procès-verbal du 24 mai 2022

#### Résolution AR.20220628.2

#### Adoption du procès-verbal du 24 mai 2022 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du TAC de la MRC Rivière-du-Nord, tenue le 24 mai 2022, en ajoutant au point 12 « ...la nomination de monsieur Michel Maurice comme membre substitut pour le poste réservé à Sainte-Sophie. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4. Suivi au procès-verbal du 24 mai 2022

##### 4.1 Cueillette des panneaux du TAC

Monsieur Paul Germain avise les membres que monsieur Bélanger, responsable de la distribution des panneaux à la Ville de Prévost n'a reçu aucune demande et qu'il peut être joint au 450 560-1541 (cell).

#### 5. Correspondance ou autres points d'informations

5.1 Monsieur Paul Germain précise que le TAC compte maintenant 769 membres.

5.2 La décision concernant la demande « visiteur » pour aller à Sainte-Sophie est prise en délibéré par monsieur Guy Lamothe.

#### 6. Ajouts et / ou modifications d'arrêts

##### 6.1 Demande d'un arrêt à St-Colomban au coin La Montagne et Roland Goddard

Il est convenu que toutes les demandes d'arrêt sur le territoire d'EXO seront transmises lors de la demande générale pour toutes les modifications.

#### 7. Adoption des comptes à payer pour l'adapté et collectif au 31 mai 2022

##### **Résolution AR.20220628.3**

##### **Liste des comptes à payer 31 mai 2022 :**

Il est proposé par monsieur Richard Lemay et résolu d'adopter la liste des comptes à payer pour l'adapté et le collectif, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8. Adoption des rapports budgétaires 31 mai 2022

##### **Résolution AR.20220628.4**

##### **Rapports budgétaires au 31 mai 2022 :**

Il est proposé par monsieur Richard Lemay et résolu d'adopter les rapports budgétaires au 31 mai 2022.

**AODPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 9. Gestion du compte de carte de crédit Desjardins

##### **Résolution AR.20220628.5**

##### **Gestion du compte de carte de crédit Desjardins – TAC Rivière-du-Nord :**

Il est proposé par Guy Lamothe et résolu que :

- le TAC Rivière-du-Nord délègue à madame Geneviève Bélanger, directrice des finances à la MRC de La Rivière-du-Nord, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

- le TAC Rivière-du-Nord soit débiteur envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- le TAC Rivière-du-Nord s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- madame Geneviève Bélanger soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- monsieur Paul Germain, président du TAC Rivière-du-Nord, puisse désigner à la Fédération, madame Geneviève Bélanger, personne responsable d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants du TAC Rivière-du-Nord à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéants;
- la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10. Modification des routes à St-Colomban et Prévost**

Une analyse de Taxi RDN a permis de réduire de 4 à 3 parcours (routes) afin d'optimiser le jumelage pour Prévost et Saint-Colomban. Ces changements seront intégrés au courant de l'été.

#### **11. Dépôt du projet « *Nouveau transport collectif à la demande avec géolocalisation* » au Prix Municipalité et développement durable**

##### **Résolution AR.20220628.6**

##### **Projet – *Nouveau transport collectif à la demande avec géolocalisation* :**

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande et résolu d'autoriser le dépôt du projet « Nouveau transport collectif à la demande avec géolocalisation » au prix Municipalité et développement durable.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **12. Affaires nouvelles**

##### **12.1 Changements tarifaires**

##### **Résolution AR.20220628.7**

Il est proposé par monsieur Richard Lemay et résolu de reporter l'entrée en vigueur des changements tarifaires au 1<sup>er</sup> septembre prochain

#### **13. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine réunion se tiendra le mardi 29 août 2022, à 9 heures. À cette occasion, les membres éliront les officiers de la Corporation.

**14. Levée de l'assemblée ordinaire**

**Résolution AR.20220628.8**

**Levée de la réunion :**

Il est proposé par monsieur Richard Lemay de lever la réunion, à 10 h 10, l'ordre du jour étant épuisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

---

**PAUL GERMAIN,**  
Président

---

Secrétaire